



## **CONSTITUTION D'UN DOSSIER « DISPENSE D'ENQUETE PUBLIQUE »**

### **En 3 exemplaires :**

- Formulaire ad hoc « Demande de permis de construire - art. 72d ».
- Plan de situation récent dressé par un géomètre ou extrait cadastral à jour avec report du projet coté et à l'échelle, y compris surface de la parcelle et distances aux limites ;
- Tout document permettant d'évaluer le projet (plans, coupes, élévations du projet cotés, données techniques)

Les documents doivent être signés par le(s) propriétaire(s) et l'auteur des plans.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

### **CHEMINEMENT DU DOSSIER**

1. Réception du dossier en 3 exemplaires papier à l'administration communale
2. 1<sup>ère</sup> étude par la Municipalité
3. Transmission au Service technique intercommunal à Gland (STI) pour contrôle de conformité (évent. Transmission à un ou plusieurs services de l'Etat si nécessaire)
4. Rapport du STI et, en cas d'approbation, affichage au pilier public et site Internet pendant 10 jours.
5. Si aucune opposition, envoi au STI du dossier d'enquête signé par la Municipalité.
6. Le STI prépare le permis de construire et retourne le dossier dûment complété.
7. Délivrance du permis de construire par la Municipalité.
8. Ces permis sont ajoutés à la liste des constructions de l'année et feront l'objet de visites en vue de la délivrance d'un permis d'habiter.